

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026****N°DCM-2026-068****OBJET :****FINANCES****Camping municipal du Vieux
Moulin**Conventions avec la Communauté
de Communes de la Dombes pour
l'utilisation de la plateforme de
paiement numérique

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN -
M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN -
M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON -
Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. PESCARMONA -
Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par Mme BIAJOUX - M. TASPINAR
représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M.
PERREAULT - Mme PERNIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme CHEVALIER représentée par M. PESCARMONA.

Absent : néant.

Monsieur DI CARLO Giacinto est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences, a souhaité déployer un outil numérique unique de commercialisation en ligne de prestations et de services, afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers. Le moyen de paiement proposé par la plateforme de vente en ligne est exclusivement la carte bancaire, via un module de paiement en ligne. Cette plateforme permet de disposer d'une offre d'achat globale multi-sectorielle. Le dispositif s'appuie sur un site de vente sur internet auquel est adossée une régie spécifique créée par délibération du Conseil Communautaire de la Dombes en date du 21 mars 2024.

En outre, dans la mesure où le régisseur procédera à des encaissements pour le compte de tiers, la délibération de création de la régie a prévu le principe de l'encaissement et du reversement des recettes pour le compte de tiers. Il est nécessaire en conséquence d'adopter une convention ayant pour but de définir précisément les relations contractuelles entre la Communauté de Communes, à l'origine de la régie, et le tiers destinataire des recettes perçues pour son compte, la Commune.

Ainsi, le projet de convention fixe les modalités d'encaissement et de reversement des recettes perçues par la régie de la plateforme de vente en ligne pour le compte de la Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne dans le cadre d'une régie d'avances et de recettes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

APPROUVE les deux conventions pour la réservation en ligne et le paiement des locations du camping municipal du Vieux Moulin :

- la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers,
- la convention de mise à disposition des données relative au RGPD.

AUTORISE le Maire à signer ces conventions avec la Communauté de communes de la Dombes, ainsi que tous les documents permettant leur mise en œuvre.

... / ...

Ainsi délibéré le 6 juillet 2026

Le Maire
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Giacinto DI CARLO

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Giacinto Di Carlo", written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **17 JUIL. 2026**

Et dépôt en Préfecture
Le : **17 JUIL. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.